



La lettre de Georges Patient, Sénateur de la Guyane

Janvier 2019



**DES
RESULTATS
SUBSTANTIELS
POUR LES
COMMUNES ET
ENTREPRISES
GUYANAISES**

« L'Hexagone connaît maintenant depuis 2 mois des bouffées contestataires habillées de jaune et venues d'une frange périurbaine de la population. Le sentiment d'abandon et de déclassement couplé au désengagement de l'État pousse une partie de nos compatriotes à « prendre la rue et les ronds-points » manifestant ainsi leur mécontentement.

Le mouvement social que nous avons connu en mars avril 2017 en Guyane préfigurait un peu le mouvement des gilets jaunes en ce qu'il demandait plus de moyens à l'État pour investir dans les infrastructures mais aussi dans les services publics en matière de santé, éducation, sécurité etc... L'élément déclencheur était autre mais le besoin de considération le même.

Pour autant nos problématiques sont bien différentes. La Guyane connaît une forte expansion démographique et nous n'avons jamais profité d'un maillage territorial de services publics comme celui des campagnes françaises. Notre territoire n'a jamais cessé d'être en construction, en devenir. Les moyens employés, très longtemps condamnables, esclavage, déportation, relégation, pas plus que les transferts sociaux actuels n'ont permis un développement économique suffisant ni satisfaisant.

Il est temps pour nous d'entamer une nouvelle page de notre histoire, de nous servir de l'impulsion donnée par les accords de Guyane de 2017 et des grands projets économiques : Montagne d'Or et Total. Nous pouvons espérer un développement économique inédit. A nous de savoir l'accompagner, le renforcer. Dans ce but, la CTG doit pouvoir prendre sa part et pour cela obtenir de nouvelles compétences.

Loi pays, loi Guyane, changement de statut, article 73 ou 74... Peu importe pourvu que dans un premier temps la CTG ait rapidement les moyens d'agir plus efficacement, que le pilotage se fasse au plus près du terrain avec une réelle prise en considération des réalités locales. Le temps viendra, irréversiblement, de choisir ou créer un statut approprié. »

Georges Patient

Finances des communes

Grâce aux mesures que j'ai eu l'honneur de défendre au Sénat (rétrocession de l'octroi de mer aux communes et augmentation de la DGF des communes aurifères) les communes de Guyane (et de Mayotte qui ont bénéficié de mon amendement pour la rétrocession de l'octroi de mer) sont les seules communes d'outremer à avoir retrouvé de nouvelles marges de manœuvre.

Ces résultats sont aussi le fruit de la forte mobilisation des maires guyanais que j'ai relayée au plan national.

La composante péréquatrice de la DGF des communes d'outremer, la dotation d'aménagement des communes et des circonscriptions territoriales d'outre-mer (DACOM), a augmenté de 1,6 millions d'euros en 2018 pour les communes guyanaises.

Grâce à mon amendement en faveur des communes aurifères, la DACOM de ces mêmes communes a augmenté de 1,5 millions d'euros supplémentaires. A cette hausse de la DACOM est venue s'ajouter la rétrocession de l'octroi de mer des communes qui va atteindre son maximum de 27 millions d'euros en 2019.

| | Population 2018 | Gain octroi de mer 2016-2019 | Croissance DACOM 2017-2018 | Total des gains |
|------------------------|-----------------|------------------------------|----------------------------|---------------------|
| APATOU * | 8 514 | 869 946 € | 56 593 € | 926 539 € |
| AWALA-YALIMAPO | 1 399 | 142 947 € | 7 103 € | 150 050 € |
| CAMOPI | 1 811 | 185 045 € | 8 785 € | 193 830 € |
| CAYENNE | 58 251 | 5 951 988 € | 371 854 € | 6 323 842 € |
| GRAND-SANTI | 7 078 | 723 218 € | 47 414 € | 770 632 € |
| IRACOUBO | 1 917 | 195 876 € | 3 362 € | 199 238 € |
| KOUROU | 26 625 | 2 720 497 € | 116 230 € | 2 836 727 € |
| MACOURIA | 11 995 | 1 225 629 € | 87 492 € | 1 313 121 € |
| MANA * | 10 448 | 1 067 559 € | 277 990 € | 1 345 549 € |
| MARIPASOULA * | 11 986 | 1 224 709 € | 360 687 € | 1 585 396 € |
| MATOURY | 33 120 | 3 384 145 € | 150 864 € | 3 535 009 € |
| MONTSINERY-TONNEGRANDE | 2 554 | 260 963 € | 11 724 € | 272 687 € |
| OUANARY | 168 | 17 166 € | 1 599 € | 18 765 € |
| PAPAICHTON | 7 358 | 751 828 € | 79 603 € | 831 431 € |
| REGINA * | 1 070 | 109 331 € | 25 862 € | 135 193 € |
| REMIRE-MONTJOLY | 24 534 | 2 506 842 € | 310 371 € | 2 817 213 € |
| ROURA * | 3 768 | 385 008 € | 102 367 € | 487 375 € |
| SAINT-ELIE * | 103 | 10 524 € | 3 086 € | 13 610 € |
| SAINT-GEORGES | 4 177 | 426 799 € | 20 360 € | 447 159 € |
| SAINT-LAURENT * | 44 170 | 4 513 215 € | 1 046 103 € | 5 559 318 € |
| SAUL * | 176 | 17 983 € | 592 € | 18 575 € |
| SINNAMARY | 3 022 | 308 783 € | 9 758 € | 318 541 € |
| TOTAL | 264 244 | 27 000 000 € | 3 099 799 € | 30 099 799 € |

Malgré ces résultats considérables, ma mobilisation en faveur des finances locales des communes de Guyane et de l'outre-mer en général n'est pas terminée.

D'une part, toutes subissent le passif de la baisse des dotations qui n'a pas été compensée entièrement comme le prévoyait la loi pour les communes défavorisées, soit un manque à gagner de 60 millions d'euros pour l'outremer.

D'autre part, chaque loi de finances peut déstabiliser nos finances locales et dans un contexte de réforme fiscale d'envergure, nous devons plus que jamais être vigilants.

Les communes disposent de relais puissants à travers les associations d'élus comme l'AMF, malheureusement nos intérêts y sont souvent sacrifiés au profit des communes de l'hexagone. C'est la raison pour laquelle, chaque commune d'outremer doit être mobilisée pour donner plus de poids aux interventions de leurs représentants au parlement.

* Communes aurifères

Perspectives 2019

S'agissant de l'avenir, l'année 2019, risque d'être un tournant pour les finances locales de l'outremer. Tel que je l'avais constaté dans mon rapport de 2014, les budgets des collectivités locales d'outremer sont structurellement déficitaires, avec des dotations de l'Etat insuffisantes.

Or, le Comité des Finances Locales (CFL), qui a compétence en matière de répartition des dotations de l'Etat, a décidé de se saisir de cette question. Suite aux travaux du CFL, il est prévu une loi de finances rectificatives (PLFR) 2019, où seront actées des mesures spécifiques à l'outremer.

Pour ma part, je mettrai tout en œuvre pour que cette année charnière soit négociée au mieux pour les collectivités d'outremer et de Guyane. A cette fin, lors de l'examen du PLFR 2019 :

- je demanderai que sur quatre années, environ un quart de la hausse de la péréquation nationale (200 millions d'euros) soit ciblée sur les Outre-mer afin de résorber l'écart avec l'hexagone, qui selon la Cour des Comptes, s'élève à 185 millions d'euros. Ceci permettrait dès 2019, de compenser la baisse des dotations opérée entre 2014 et 2017 ;

- je demanderai que soit prévu un traitement différencié pour la compensation de la perte de la Taxe d'habitation (TH) des communes d'outremer. En effet, selon les premières simulations, dans le cadre du droit commun, la plupart des communes d'outremer seraient perdantes avec cette nouvelle réforme fiscale.

Ma demande paraît d'autant plus légitime que :

- d'une part, vu la faiblesse de la fiscalité directe dans les DOM, la dépense de l'Etat rapportée au nombre d'habitants pour compenser la perte de la TH en outremer sera deux fois plus faible ;

- d'autre part, c'est surtout l'octroi de mer qui alimente le budget des communes en lieu et place de la fiscalité directe. L'impact sur le pouvoir d'achat des ménages recherché par le gouvernement à travers la suppression de la TH sera limité en outremer vu la faiblesse du produit de celle-ci.

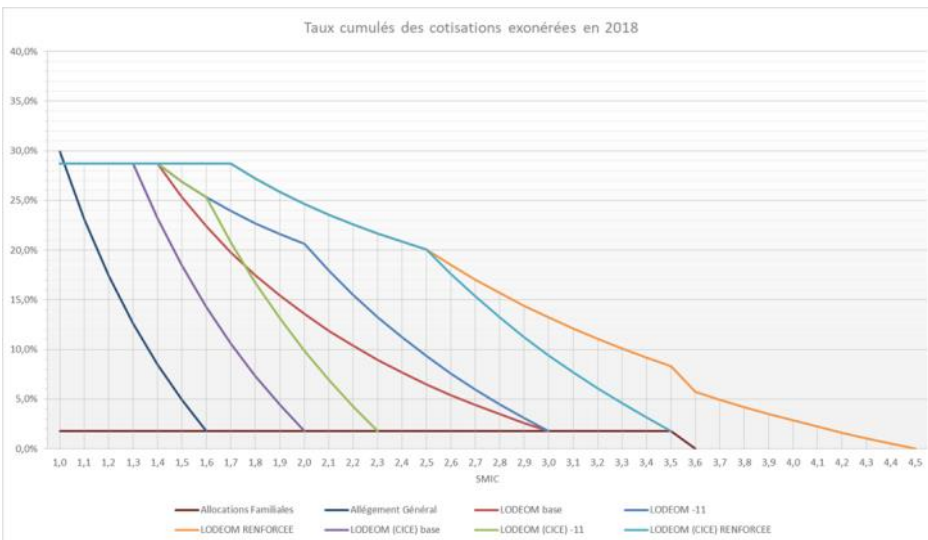
Pour défendre au mieux les mesures en faveur de nos finances locales, je prendrai cette année des initiatives pour sensibiliser le plus grand nombre de parlementaires à nos enjeux spécifiques.



Novembre 2018, Mairie de Cayenne, Congrès de l'ACCDOM, j'ai proposé une motion sur les finances locales qui a été approuvée par l'ensemble des Maires. © Outremer360

Exonération de charges

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 a donné lieu à de nombreuses discussions entre les parlementaires, le gouvernement et les socio-professionnels. Il avait été acté fin 2017 que le CICE serait transformé en allègements de charges au 1^{er} janvier 2019. A cette occasion le gouvernement a choisi de réformer les mécanismes d'exonération de charges appliqués en Outre-mer et issus de la loi LODEOM.

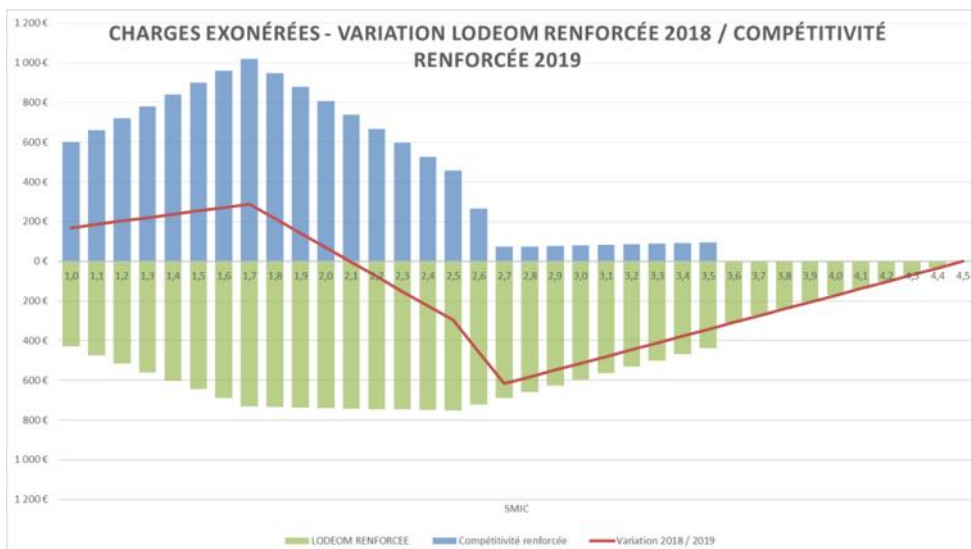
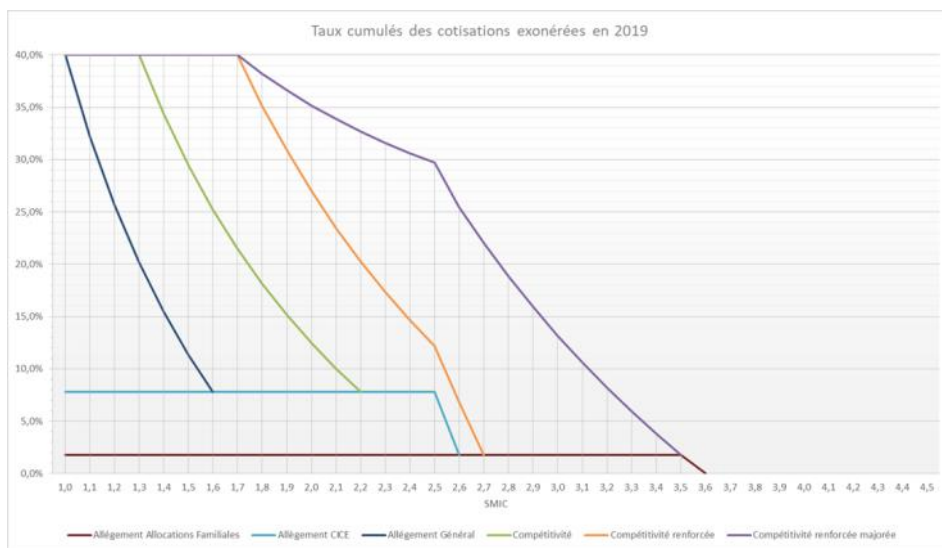


L'idée directrice était de réorienter les exonérations vers les bas salaires avec zéro charge pour les salaires du niveau du SMIC. Le corollaire à cette augmentation des exonérations sur les bas salaires était la moindre portée sur les salaires plus élevés. Or la Guyane présente la particularité d'avoir une distribution des salaires décalée vers les hauts salaires, reflet de la difficulté des entreprises à trouver du personnel d'encadrement qualifié.

D'où des différences d'appréciation entre les organisations patronales guyanaises et le gouvernement.

Pour laisser du temps à la négociation, j'ai fait adopter un amendement repoussant d'un an cette réforme. Finalement le gouvernement a consenti un effort supplémentaire, substantiel, estimé à 120M€ en faveur de l'abaissement du coût du travail en Outre-mer.

Pour la Guyane cela se traduit par l'application du régime de compétitivité renforcée à toutes les entreprises éligibles et le maintien dans ce même régime de tous les secteurs d'activité précédemment en LODEOM renforcée pour un coût évalué à 27M€.



Concrètement, un employeur d'une entreprise de la catégorie moins de 11 salariés est gagnant jusqu'à un salaire de moins de 1,5 SMIC, un employeur d'une entreprise en LODEOM simple est gagnant jusqu'à un salaire de 2,1 SMIC, un employeur du secteur de la compétitivité renforcée est gagnant jusqu'à 1,8 SMIC et un employeur passant du régime LODEOM simple vers le régime de compétitivité (industrie, agriculture) est gagnant dans tous les cas.

Vous trouverez sur mon site ma note explicative de la réforme dont sont issus les schémas ci-dessus.

Valeur locative des parcelles forestières

Dans le cadre de la « Loi de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique », dite « loi égalité réelle », j'ai fait adopter un amendement visant à établir la valeur locative des parcelles forestières de Guyane, propriétés de l'État, et dont la gestion est concédée à l'ONF en vue de la perception de la Taxe Foncière sur les Propriété Non Bâties (TFPNB).

Cet amendement devenu l'article 121 de la loi promulguée, donnait un délai de 12 mois aux services de l'État à partir de la promulgation de la loi pour mener à bien cette tâche. Ce délai qui courrait jusqu'au 28 février 2018 est donc aujourd'hui révolu.

Or, à ce jour rien n'a été fait pour la mise en place dans les délais impartis de la perception de la TFPNB des parcelles forestières gérées par l'ONF au profit des collectivités locales. A ce titre j'ai interpellé Monsieur CATANESE, le directeur régional des finances publiques de Guyane à la date du 26 décembre. Il en ressort que l'ONF a continué à être exonéré de TFPNB en 2018 contrairement à ce que prévoyait la loi.

Devant la gravité des faits et des sommes non perçues depuis plusieurs années pour les collectivités locales de Guyane, il me semble nécessaire et urgent d'agir pour mettre l'État devant ses responsabilités et ainsi mettre fin à cette situation. Je suggère une action collective et concertée des collectivités locales, toutes concernées.

Mon action en 240 caractères

Georges Patient @G... · 12 août 18
J'ai passé cette semaine sur le Maroni (Apatou, Maripasoula, Papaïchton) à la rencontre des élus, dans le quotidien des habitants.



Georges Patient @G... · 27 nov. 18
#CongrèsDesElusGuyane
« Notre responsabilité est de créer les conditions sociales, économiques, politiques qui permettront de franchir l'étape décisive de l'autonomie, de faire ce pas courageux qui nous donnera la responsabilité de notre développement. »



Sénat @Senat · 20 févr. 18
.@GeorgesPatient (@senateursLaREM) interroge @EPhilippePM, Premier ministre, sur la situation politique et sociale en #Guyane. "Pouvez-vous apporter aux Guyanais des assurances et garanties sur le respect des accords de Guyane ?"

Georges Patient @Ge... · 24 oct. 18
Réduction abattement #OutreMer sur l'IR2019. Pour en finir avec les polémiques et les fantasmes, voici les tableaux d'impact de la mesure pour un célibataire. Établis à partir du simulateur du site des impôts (cf. copie d'écran) @outremers360 @afpfr @la1ere #PLF2019

Georges Patient @G... · 19 nov. 18
Journée #OutreMer du #101ECongrèsAMF 3/3
« Les 112 communes des DROM ont subi des plein fouet le choc de la CRFP, la baisse des dotations entre 2014 et 2017, avec une perte nette de plus de 60% contre 0% pour les 10 280 communes cibles de l'hexagone. » georgespatient.fr/atelier-fiscal...



Georges Patient @Ge... · 19 juin 18
Question orale du #Senat ce matin: j'ai sensibilisé le ministre de la santé @agnesbuzyn sur la drepanocytose et la situation des #Urgentistes de #l'hôpital de Cayenne, insistant sur la réunion vers une sortie de crise sous l'égide de l'ARS qui se tient mercredi 20 juin.

Georges Patient @GeorgesPatient
Courrier du président de @ccifrance me remerciant de mon action en faveur des chambres de commerce lors de l'étude de la loi #PACTE en commission. #CCI @CCIGUYANE



Georges Patient @Ge... · 21 juin 18
Ma lettre ouverte à @N_Hulot : Non nous ne cédon pas au miroir aux alouettes. En #Guyane, #MontagnedOr c'est 0,006% d'un territoire déjà protégé à 55% et 750+3000 emplois potentiels directs/indirects soit 5,8% d'emploi en plus #NeoColonialismeEcologique @guyla1ere @franceguyane



Montagne d'Or

Je me suis exprimé à de nombreuses reprises sur le dossier Montagne d'Or et plus globalement sur l'extraction industrielle de l'or et contrairement à certains qui changent de position en fonction du bruit médiatique, je suis et j'y reste favorable mais à deux conditions que les retombées financières pour les collectivités locales soient importantes et que les opérateurs respectent de manière stricte les règles environnementales et sociales les plus rigoureuses.

Il faut pouvoir avoir une industrie forte en Guyane pour asseoir une base économique solide. Pour cela nos ressources naturelles sont notre principal atout. L'or, peut-être le pétrole et les énergies renouvelables seront les trois piliers de l'émergence industrielle que j'appelle de mes vœux et viendront compléter le secteur spatial.



Déplacement au Brésil sur le site de la catastrophe de Mariana, juillet 2018

Je ne conteste pas les risques environnementaux inhérents à l'industrie minière mais tout comme en médecine où on évalue le rapport bénéfice/risque avant d'autoriser l'utilisation d'un médicament, j'estime que l'apport d'une telle exploitation sera pour la Guyane, pour sa population et notre société, largement positif. On ne peut que regretter que le débat public, hystérisé par des opposants radicaux, ait complètement échappé aux organisateurs et n'ait pas permis l'information de la population par un échange constructif avec ceux ayant des questions légitimes.

Le projet Montagne d'or peut faire peur au regard de la surface utilisée pourtant

à l'échelle de la Guyane l'impact reste infime. Le territoire artificialisé c'est-à-dire urbanisé, industrialisé représente 0,46% de la superficie de la Guyane, 38 800 ha en 2015. En ajoutant les 800 ha du projet Montagne d'Or, on passe à 0,47% de surface artificialisée. Autrement dit, rien.

Par contre, au niveau économique c'est 5,8% d'emplois en plus, 3 750 emplois directs et indirects là où il y en a le plus besoin, dans l'ouest guyanais. A l'échelle de la France, pour engendrer 5,8% d'emplois supplémentaires, un projet devrait créer 1,5 millions d'emplois ! Autrement dit, l'impact économique est énorme !

En 2018, je me suis rendu à la fois au Suriname sur la mine de Rosebell et au Brésil sur les lieux de la catastrophe de 2015 à Mariana dans le Minas Geiras. Au Suriname, j'ai vu une mine moderne qui n'a pas connu d'incident menaçant l'environnement depuis son ouverture en 2004. Elle utilise la cyanuration pour extraire l'or, le cyanure est ensuite détruit avant rejet. C'est la technique que se propose d'utiliser Montagne d'Or. Les salariés y sont à plus de 95% surinamais à tous les niveaux de la hiérarchie. Au Brésil par contre, le site de Mariana est encore marqué par la rupture de la digue de la mine de fer. Ces catastrophes doivent nous servir d'avertissement. Nous ne devons pas transiger sur la sécurité. Les techniques utilisées en Guyane doivent en tirer des enseignements : bonnes pratiques dans la conception et la surveillance des ouvrages, destruction et recyclage des polluants avant stockage, autant d'engagements pris par la Compagnie Minière Montagne d'Or, contrôles réguliers des installations par les services de l'État et des organismes indépendants.

Contacts



Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 6
Téléphone : 01 42 34 28 80



www.georgespatient.fr



@GeorgesPatient



GeorgesPatient